

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
ET DE SES FORMATIONS SPECIALISEES EN MATIERE D'INDEMNISATION DES DEGATS DE
GIBIER ET D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS**

**LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2018 instituant la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) dans le département du Calvados ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 avril 2020 relatif à la composition de la CDCFS dans le Calvados et de ses formations spécialisées en matière d'indemnisation des dégâts de gibier et d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ;

VU la demande de modification du représentant du service départemental de l'Office National de la Forêt (ONF) adressée par le responsable de l'unité territoriale Sarthe-MAeynne le 2 juin 2020 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la composition de la CDCFS dans le Calvados et de ses formations spécialisées en matière d'indemnisation des dégâts de gibier et d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ;

CONSIDERANT que les autres membres ne sont pas modifiés ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Composition de la CDCFS du Calvados

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), présidée par le Préfet ou son représentant, est constituée de la façon suivante :

1-1 Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le directeur régional Normandie de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant,
- Un représentant des lieutenants de l'ovénerie :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BELLANGER Michel	BOCAGE Fabien

1-2 Collège des représentants des intérêts cynégétiques :

- Le président de la fédération départementale des chasseurs du Calvados ou son représentant,
- Sept représentants de la chasse à tir :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Grand gibier	JEANNERAT Pierre-André	PLANTROSE Daniel
	LECAMUS Yves	VILLAIN Philippe
Petit gibier	HOUFFLACK Pierre	FRANCE Yann
	LARSONNEUR Denis	RIFFAULT David
Gibier d'eau	DE LESQUEN Geoffroy	BESNIER Jean-Claude
	ODEND'HAL Charles	LEFORESTIER Alain
Oiseaux de passage	PIERRE Jacky	VERET Pierre

- Un représentant de la vénerie sous terre :

TITULAIRE	SUPPLEANT
DE MEZERAC Michel	BINET Dimitri

1-3 Collège des représentants des piégeurs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DROUIN Patrice	PLANTROSE Daniel
BOURGEAU Daniel	HOUFFLACK Pierre

1-4 Collège des représentants de la propriété forestière privée, de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier et de l'Office National des Forêts :

- Un représentant du syndicat des propriétaires forestiers du département :

TITULAIRE	SUPPLEANT
LEMARCHAND Marc	DUYCK Daniel

- Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière :

TITULAIRE	SUPPLEANT
De LESQUEN Louis-René	LECERF Marie-Paule

- Un représentant de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier :

TITULAIRE	SUPPLEANT
JOYAU Nicolas	

- Un représentant de l'Office National des Forêts :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Directeur de l'Agence territoriale d'ALENCON	ETIENNE Véronique

1-5 Collège des représentants des intérêts agricoles :

- Le président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- Trois représentants des intérêts agricoles dans le département :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GEORGE Bertin	OLIVIER Guy
BOSSUYT Etienne	GILLES Arnaud
LANGIN William	DESCHAMPS Etienne

1-6 Collège des représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JOLY Claudine (Crepan)	GIRODON Sylvain
HORN Michel (Grape)	RIBOULET François

1-7 Collège des personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage :

TITULAIRE
EUDES Déborah (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON))
FAINE Laeticia (Groupe Mammalogique Normand)

ARTICLE 2 - Composition de la formation spécialisée « Indemnisation des dégâts de gibier » de la CDCFS du Calvados

Cette formation spécialisée, présidée par le préfet ou son représentant, est constituée de la façon suivante :

2-1 Collège des représentants des intérêts cynégétiques :

- Le président de la fédération départementale des chasseurs du Calvados ou son représentant,
- Trois représentants des chasseurs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LARSONNEUR Denis	LECAMUS Yves
DE LESQUEN Geoffroy	JEANNERAT Pierre-André
BESNIER Jean-Claude	PIERRE Jacky

2-2 Collège des représentants de la propriété forestière privée, de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier et de l'Office National des Forêts :

- Un représentant du syndicat des propriétaires forestiers du département :

TITULAIRE	SUPPLEANT
LEMARCHAND Marc	DUYCK Daniel

- Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière :

TITULAIRE	SUPPLEANT
De LESQUEN Louis-René	LECERF Marie-Paule

- Un représentant de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier :

TITULAIRE	SUPPLEANT
JOYAU Nicolas	

- Un représentant de l'Office National des Forêts :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Directeur de l'Agence territoriale d'ALENCON	ETIENNE Véronique

2-3 Collège des représentants des intérêts agricoles :

- Le président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- Trois représentants des intérêts agricoles dans le département :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GEORGE Bertin	OLIVIER Guy
BOSSUYT Etienne	GILLES Arnaud
LANGIN William	DESCHAMPS Etienne

ARTICLE 3 - Composition de la formation spécialisée « Animaux susceptibles d'occasionner des dégâts » de la CDCFS du Calvados

Cette formation spécialisée, présidée par le préfet ou son représentant, est constituée de la façon suivante :

3-1 Représentants des intérêts cynégétiques :

TITULAIRE	SUPPLEANT
ALOE Jean-Christophe, président de la fédération départementale des chasseurs du Calvados	DE LESQUEN Geoffroy

3-2 Représentants des intérêts agricoles :

TITULAIRE	SUPPLEANT
LEBRUN Clément	LEGUILLOIS Julien

3-3 Collège des représentants des piégeurs :

TITULAIRE	SUPPLEANT
DROUIN Patrice	BOURGEAU Daniel

3-4 Collège des représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JOLY Claudine (Crepan)	HORN Michel (Grape)

3-5 Collège des personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage :

TITULAIRE
EUDES Déborah (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON))
FAINE Laeticia (Groupe Mammalogique Normand)

Représentants associés à titre consultatif :

- Monsieur Sébastien LEGRAND, chef de l'unité territoriale ouest du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité ,
- Monsieur Michel BELLANGER, représentant des lieutenants de Louveterie.

ARTICLE 4 : Abrogation

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2020 relatif à la composition de la CDCFS dans le Calvados et de ses formations spécialisées « Indemnisation des dégâts de gibier » et « Animaux susceptibles d'occasionner des dégâts » est abrogé.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Caen, le 2 juin 2020

Pour le préfet et par délégation,

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe VENNIN